

# La Maison de la petite arvine naîtra en 2023

**FULLY** Après bien des déboires, le PDR Fully Destination petite arvine voit le bout du tunnel dans la réalisation de son projet-phare.

PAR OLIVIER.RAUSIS@LENOUVELLISTE.CH



La cave Henri Valloton, lieu de la future Maison de la petite arvine, idéalement située à la sortie de l'autoroute, à l'est de Fully. LE NOUVELLISTE

Près de se retrouver dans une impasse, le PDR Fully Destination petite arvine vient de connaître une avancée décisive. Il a eu l'occasion d'acquiescer la cave Valloton qui, dès le 1er janvier 2023, deviendra la Maison de la petite arvine, réalisation phare de ce premier projet de développement régional (PDR) valaisan lié au vignoble.

sation du PDR a été freinée par la contrainte du conditionnement par l'Office fédéral de l'agriculture de la subvention fédérale à la réalisation de la Maison de la petite arvine. «En clair, aucune subvention fédérale, sauf pour la gouvernance et le pilotage du marketing, ne peut être versée tant que cette maison demeure au stade de projet», résume Stéphane Pillet, coordinateur chargé de la gouvernance et du pilotage au sein du comité stratégique du PDR.

## Procédure en cours

En plus de cette contrainte, la pandémie, les difficultés économiques rencontrées par la viticulture, à la suite du gel printanier de 2021, et les procédures d'aménagement du territoire, qui sont toujours en cours, ont retardé le projet global. La Maison et l'Atelier de la petite arvine devaient ainsi trouver place dans un nouveau bâtiment prévu à l'est de Fully, à proximité de la sortie d'autoroute. Mais sa réalisation demeurerait conditionnée à une modification partielle du plan de zones de Fully, un dossier du ressort des autorités communales. «A la suite de l'homologation du nouveau plan de zones par le Conseil d'Etat, sa publication, à la fin 2020, a suscité plusieurs oppositions qui ne sont toujours pas réglées à ce jour. Cette procédure a, en parallèle, bloqué la demande de modification partielle pour le projet du

## Près de 27 millions de francs

On rappellera que le PDR de Fully Destination petite arvine a un budget global de 26,9 millions de francs. Approuvé par le Grand Conseil valaisan, le crédit-cadre de 14,7 millions comprend les contributions de la Confédération et du Canton, à hauteur de 9,2 millions, un crédit de construction de 3 millions et un crédit d'investissement sans intérêts de 2,5 millions. La part de la commune de Fully s'élève à 1 million, alors que le solde sera financé par les 29 partenaires du PDR, en fonction de leurs propres projets.

d'une opportunité à ne pas manquer, d'autant plus que cela permettra de débloquer le subventionnement fédéral et de mettre en œuvre nos autres projets.» On citera les sentiers didactiques, la rénovation des guérites, le concept marketing et le lancement de nouveaux événements agri et oenotouristiques. Le prix de vente étant fixé par l'Etat (prix licite maximal selon la loi sur le droit foncier rural), cette opération est intéressante pour le PDR. Dès le 1er janvier 2023, il disposera d'un bâtiment fonctionnel qui pourra accueillir la Maison de la petite arvine, avec ses espaces d'accueil, de promotion et de formation, et l'Atelier de la petite arvine (espace de stockage, cave mutualisée, cave privée, cave à fromage...) A noter qu'en raison de cette transaction, l'œnothèque Chez Victorine, locataire de la cave Valloton depuis huit ans, cessera son activité le 31 mai prochain.

**“Nous avons eu l'opportunité d'acquiescer la cave Henri Valloton, idéalement située.”**

GÉRARD DORSAZ  
PRÉSIDENT DU PDR FULLY DESTINATION  
PETITE ARVINE

PDR. Nous avons ainsi encouragé leurs porteurs à trouver une autre solution», explique la présidente de Fully Caroline Ançay.

## «Une opportunité à ne pas manquer»

Alors que le PDR menaçait de s'enliser, une solution vient d'être trouvée, annonce son président Gérard Dorsaz: «Nous avons eu l'opportunité d'acquiescer la cave Henri Valloton, idéalement située. Son propriétaire désirait la vendre et a choisi le PDR comme partenaire. Pour nous, il s'agissait

# Première phase de sécurisation pour la Rèche



Kilian Siggen devant les travaux qui se poursuivront en 2023 jusqu'au dépotoir des Grandpras. LE NOUVELLISTE

**RÉCHY** Une gigantesque digue en béton vient d'être construite au sommet du village. D'autres opérations sont prévues aux abords de Rèche.

Entamé en 2021, le chantier qui vise à sécuriser Réchy contre les crues de La Rèche bat son plein. Sur la partie sommitale du village, les tables de pique-nique et le parking qui bordaient autrefois la rivière ont cédé leur place à une digue en béton de plusieurs mètres de hauteur. «Le lit de la rivière a été abaissé, puis dévié. En parallèle à la construction de la digue de protection, un enrochement artificiel a été réalisé sur les abords de la Rèche», détaille Kilian Siggen, conseiller communal chargé des infrastructures pour la commune de Chalais.

## S'armer face au risque

Ces travaux devraient s'achever cet été. Ils constituent la première phase d'un projet plus global qui se poursuivra, dès 2023, dans Réchy et jusqu'au dépotoir des Grandpras. De quoi faire passer les abords de la rivière, aujourd'hui classés en zone rouge, en zone de danger résiduel. «De mémoire d'homme, la Rèche n'a jamais connu de cure dévastatrice voire mortelle. Toutefois, et à l'aune des événements qui se sont déroulés à Chamoson ou en Anniviers, notre objectif est de nous armer face à ce risque», confie Kilian Siggen. Il appuie: «La digue construite au sommet du village peut absorber une vague d'une ampleur encore jamais vue dans cette rivière.» Devisées à 4,5 millions de francs, ces opérations sont financées entre 60 et 70% par le canton et la Confédération. La part restante, répartie sur cinq budgets, est assumée par la commune. «La suite des travaux passera notamment par la suppression des arbres le long de la rivière. Par mesure de sécurité, ceux-ci seront remplacés par des buissons», explique Kilian Siggen. En raison de ces différents défrichements, des mesures compensatoires sont prévues, via la plantation de nouveaux arbres au sommet du village et dans le secteur des Grandpras. La terre qui a été dégagée pour abaisser le lit de la rivière sera quant à elle réutilisée. «Elle permettra la création des digues pour sécuriser le torrent des Taillis, sur la route de Vercorin. Ce projet doit démarrer dans le courant de l'année.» **FB**

## EN BREF

### MONTHEY/COLLOMBEY-MURAZ Des affiches sur la fusion vandalisées

«Une telle violence à l'égard d'affiches de papier et de chevalets en bois est nuisible et dangereuse pour le débat démocratique.» Les partis politiques de Monthey et de Collombey-Muraz font un appel public à plus de respect. Dans un communiqué, ils dénoncent la dégradation des affiches favorables à la fusion des deux communes et appellent à l'arrêt de ces détériorations volontaires. «Ces derniers temps, plusieurs de nos affiches ont été retrouvées arrachées, dégradées et même certaines fracassées dans les rues de Collombey-Muraz», précise Thomas Birbaum du comité interpartisan. «Une telle malveillance n'a pas sa place dans nos communes. Nous formons une même communauté, avec les mêmes désirs et envies.» **IG**



DR



**Aucune subvention fédérale, ne peut être versée tant que cette maison demeure au stade de projet.”**

STÉPHANE PILLET  
COORDINATEUR CHARGÉ DE LA  
GOVERNANCE ET DU PILOTAGE AU SEIN  
DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU PDR.

Pour comprendre comment la situation s'est débloquée, un petit retour en arrière s'impose. Initié par l'association Fully Grand Cru dès 2017, le PDR Fully Destination petite arvine a été officiellement déposé en juin 2018. C'est toutefois l'acceptation d'un crédit-cadre de 14,7 millions par le Grand Conseil valaisan, en octobre 2020, qui l'a véritablement lancé, avec une mise en œuvre au 1er janvier 2021. La société coopérative du PDR et la société anonyme Fully Destination petite arvine ont été créées dans la foulée. Mais la concrétisation